

**PRÉAVIS N° : 22/22****Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.00 pour la finalisation du Plan d'Affectation communal (PACom)****CONSEIL COMMUNAL DU 4 octobre 2022**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN composée de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, et de Messieurs Alexandre Anthonioz, Colin Grand, Julien Pittet, Cédric Böhlen et Jakup Isufi, s'est réunie le 7 septembre 2022 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances, eaux et énergies.

La COGEFIN tient à remercier le Municipal pour sa disponibilité et les réponses qu'il a apportées à nos questions.

En effet, comme vous avez pu le lire dans le préavis, un crédit de CHF 125'000.00 (préavis 29/18) avait été octroyé pour la révision du PACom, lors de la séance du 19 juin 2018. Il s'agissait à ce moment-là de « réviser » un projet de PGA existant et non entré en vigueur, afin de le mettre en conformité avec la 4ème révision du plan directeur cantonal et avec les remarques de l'Office fédéral du développement territorial ayant conduit au retrait du projet.

**FINANCEMENT**

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible, par les liquidités courantes.

Les coûts supplémentaires, pour le mandataire, sont d'une part les prestations d'analyse et de coordination déjà effectuées à la suite de l'examen préalable, la rédaction des adaptations convenues, ainsi que les prestations d'accompagnement pour la procédure d'enquête. Les frais de traitement des oppositions : ils sont très difficiles à évaluer. Le montant indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au montant qui avait été nécessaire lors de la version 2015 du PGA. Ce projet avait rencontré un faible nombre d'oppositions, mais l'une d'entre elle avait débouché sur une longue et coûteuse procédure.

Libellé	Montant
Bureau d'urbanisme mandataire	CHF 44'372.00
Bureau d'étude pour hydrologie	CHF 5'000.00
Bureau d'étude pour géologie	CHF 5'000.00
Géomètre officiel, plans cadastre	CHF 5'500.00
Plans, reproductions, mise à l'enquête	CHF 6'000.00
Procédure de traitement des oppositions	CHF 40'000.00
<b>Sous-total</b>	<b>CHF 105'872.00</b>
Frais divers, arrondi (~12%)	CHF 14'128.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 120'000.00</b>

L'incidence financière de ces investissements peut être résumée de la façon suivante:

- Les dépenses seront amorties en 10 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 12'000.00;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2.5% sera de CHF 1'500.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à ce jour, à environ CHF 4 millions et la dette communale est de CHF 13,8 millions.

## CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 22/22
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**1. accorde un crédit d'investissement complémentaire de CHF 120'000.00 au maximum, pour la finalisation du Plan d'Affectation communal,**

2. prend acte que la dépense finale sera comptabilisée au bilan,
3. prend acte que la dépense sera amortie en fonction des possibilités financières de la commune, mais en 10 maximum,
4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 120'000.00, aux meilleures conditions du moment.

**Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :** M. Jakup Isufi

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote le mardi 13 septembre 2022:** Mmes Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Julien Pittet et Jakup Isufi. Membres excusés Sophie Demierre et Simon Benjamin.

Moudon, le 13 septembre 2022

---

Jakup Isufi  
*Rapporteur*